

WILAYA DE ANNABA
DAIRA DE CHETAIBI
COMMUNE DE CHETAIBI

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l'article 65 alinéa 02 du décret présidentiel n° 15/247 du 16 septembre 2015 portant la réglementation des marchés publics et des délégations de services publics, et l'article 46 de la loi 23/12 du 05 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics , le président de l'assemblée populaire communale porte connaissance à l'ensemble des soumissionnaires ayant à l'appel d'offres ouvert avec exigence minimale n°07/2025 paru dans les quotidiens nationaux , qu'à l'issue de la réunion de l'évaluation des offres ; il a été décidé d'attribuer provisoirement le marché au soumissionnaire suivant :

| N° | Intitulé de l'opération | Entreprise | Montant de l'offre (DA) | Délai |
|----|--|--------------------------|-------------------------|---------|
| 01 | Réhabilitation des routes interieures cité 23 lots Baie Ouest CHETABI centre | BOUDIAF ADEM EURL | 17 265 948.00 | 06 Mois |

Tout soumissionnaire contestant ce choix, peut introduire un recours auprès de la commission des marchés communale dans les 10 jours qui suivent la première parution de cet avis dans les quotidiens nationaux.

Le président de l'assemblée populaire communale